rapport annuel

1987-1988

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

89-01089/

rapport annuel

1987-1988

Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Conception graphique de la couverture:
Claude Poulin

Dépôt légal 3e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 4
Le Bureau 1987-1988 7
Le comité administratif 1987-1988 8
Le personnel permanent 8
Rapport du président 9
Rapport d'activités du Bureau 11
Rapport d'activités du comité administratif 15
Comité d'inspection professionnelle 17
Comité de formation continue 18
Comité de formation de l'ingénieur forestier 19
Comité d'examinateurs 21
Comité de discipline 22
Rapport du syndic 24
Comité de coopération internationale 25
Renseignements généraux 26
Rapport des vérificateurs pour l'exercice cios le 31 mars 1988 27

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée Nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Claude Ryan

Québec, septembre 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

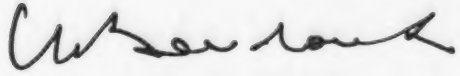

Michel Boudoux, ing.f, Ph.D.

Sainte-Foy, septembre 1988

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions du Québec
320, rue Saint-Joseph est
Québec (Québec) G1K 8G5

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

Michel Boudoux, ing.f., Ph.D.

Sainte-Foy, septembre 1988

LE BUREAU 1987-1988

Le ingénieurs forestiers	Représentant la section régionale
M. Gilles Barrette	Côte-Nord
M. Michel Boudoux	Québec
M. Pierre Y. Bourdages	Montréal — Estrie
M. Carl Charbonneau	Québec
M. Marian Fournier	Québec
M. Jean-Claude Houde	Outaouais
M. Pierre C. Larocque	Montréal — Estrie
M. Roger Marcoux	Trois-Rivières
M. Pierre Marineau	Abitibi-Témiscamingue
M. Guy Morasse	Saguenay – Lac-Saint-Jean
M. Émile Ouellet	Québec
M. Jacques C. Robert	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
M. Jean Tomlinson	Québec

Les représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec

Mme Lucie Bigué
M. Jacques Forgues
M. Pierre Gingras

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 1987-1988

M. Michel Boudoux	Président
M. Marian Fournier	Vice-président
M. Carl Charbonneau	Trésorier
M. Pierre Y. Bourdages	
Mme Lucie Bigué	

LE PERSONNEL PERMANENT

M. Marc Côté, ing.f.	Directeur général et secrétaire
M. Yves Lachapelle, ing.f.	Secrétaire adjoint
M. Denis Malenfant, ing.f.*	Secrétaire adjoint
Mme Murielle Lortie	Agente de bureau
Mme Sylvie Vallée	Agente de bureau

* M. Denis Malenfant a remplacé M. Lachapelle à compter de janvier 1988.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le fait saillant du dernier exercice est indéniablement le congrès d'orientation que nous avons tenu en octobre dernier à Québec. Fruit d'un très long travail de préparation, de sensibilisation et de sondage, cette étape importante dans la vie de notre Ordre a été un franc succès. J'en profite encore pour remercier celles et ceux d'entre nous — et ils sont nombreux — qui ont contribué à cette réussite, soit au sein du comité organisateur, soit en collaborant à d'autres instances.

Si la préparation de cette réflexion a été fort longue (je pense ici aux nombreux documents qui ont été produits) tout ne s'est pas arrêté au lendemain du congrès. Le Bureau avait, en effet, donné un mandat très clair au comité organisateur de poursuivre sa démarche au-delà du congrès. Ainsi, les documents de consultation auxquels vous avez répondu en grand nombre ont permis (et ce fut la première tâche du nouveau Bureau) d'élaborer un plan d'action précis, dont les effets seront, je n'en doute pas un seul instant, des plus bénéfiques pour notre Ordre. Je suis convaincu que l'influence des décisions prises grâce à ce congrès d'orientation apparaîtront clairement dans les années à venir.

Une autre préoccupation majeure de ce Bureau a été de se pencher sur la formation de l'ingénieur forestier. Dans un monde en perpétuel changement technologique, il est bien évident que la formation d'un ingénieur forestier doit suivre une certaine évolution. Les principes de base de la sylviculture sont peut-être toujours très proches de ce qu'ils étaient il y a un siècle, il n'en reste pas moins que les moyens d'action évoluent considérablement d'année en année.

Dans cette optique, nous avons tenu à réaliser certaines démarches. Le dossier de l'accréditation pan-canadienne des programmes universitaires en sciences forestières évolue très favorablement. Il est d'ailleurs piloté de main de maître par mon prédécesseur, Jean-Louis Brown. Nous avons fait un certain nombre de démarches vis-à-vis de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval. La première de celles-ci a été de convenir avec les autorités de la Faculté que, à l'avenir, le vice-président de l'Ordre serait, ex officio, notre représentant officiel auprès de la Faculté. Nous avons demandé aussi qu'un ensemble de cours en foresterie tropicale soit mis sur pied officiellement. Cette demande a reçu un accueil favorable et un comité conjoint est actuellement à l'oeuvre.

Toujours dans le même ordre d'idées, notre Ordre s'est donné une politique de formation continue très structurée. Vous avez déjà pu en voir les effets dans les derniers numéros de L'AUBELLE. Je suis, pour ma part, absolument emballé par l'excellent travail de ce comité durant l'année écoulée. Je veux remercier ici ses membres des efforts considérables qu'ils déploient pour mettre au point des activités de formation continue de haut niveau.

Notre organisme s'appellera à l'avenir l'« Ordre des ingénieures et ingénieurs forestiers du Québec ». C'est une décision du Bureau dont je suis particulièrement heureux.

Je m'en voudrais, en terminant, de ne pas mentionner le support extraordinaire que j'ai reçu des membres du Bureau, du comité administratif et des permanents de l'Ordre. C'est toujours un plaisir de choix de travailler avec des personnes compétentes et entièrement dévouées à leur mandat. Je les remercie bien sincèrement pour leur aide et leur patience à mon égard! C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que ce Bureau a exercé son mandat. Mais c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons constaté la compétence et la qualité des administrateurs que les membres ont élus pour nous remplacer. Je souhaite un excellent mandat au nouveau Bureau.

Le président,

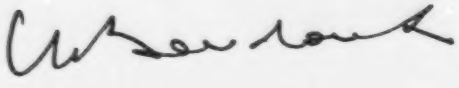

Michel Boudoux, ing.f., Ph.D.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau est constitué de 16 administrateurs. Treize d'entre eux sont des ingénieurs forestiers élus parmi les membres de l'Ordre dans chacune de nos huit sections régionales. Les trois autres sont des représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. Le Bureau exerce tous les pouvoirs que lui confère le Code des professions à l'exception de ceux qui relèvent de l'assemblée générale des membres.

Au cours de l'exercice écoulé, le Bureau a tenu sept réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Même si cet exercice a été profondément marqué par toutes les démarches entourant le congrès d'orientation de l'automne 1987, de nombreux autres sujets ont été à l'origine d'une cinquantaine de résolutions dont nous rapportons ici les principaux objets.

AFFAIRES DE L'ORDRE

En début d'exercice, le Bureau a établi les grandes lignes de son programme d'action pour l'année à venir, centré avant tout sur le congrès d'orientation, mais également sur la formation théorique et pratique des futurs ingénieurs forestiers et sur le rayonnement de notre profession dans le grand public.

La question du budget est revenue sur la table à quelques occasions puisque dès le départ, il était prévu que l'exercice allait se terminer avec un surplus des dépenses sur les revenus. Des ajustements ont été nécessaires pour garder le déficit dans des limites acceptables.

La réglementation a de nouveau été soumise à des modifications. Cette fois, c'est le règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales qui a été rafraîchi tenant compte de l'expérience des récentes années et dans le but d'en simplifier l'administration. Par ailleurs, le Bureau a confié à un nouveau comité le mandat de proposer des normes permettant de reconnaître, par voie réglementaire, l'équivalence de formation d'une personne désireuse d'obtenir un permis d'exercice, mais ne détenant pas le diplôme requis à cette fin.

Après avoir requis l'opinion des membres féminins de l'Ordre, le Bureau a résolu d'adopter légalement une désignation qui tienne compte du contexte actuel. Une fois les démarches légales complétées, les-

quelles exigeront une modification à la Loi sur les ingénieurs forestiers et au Code des professions, l'Ordre sera connu sous le nom de « Ordre des ingénieures et ingénieurs forestiers du Québec ».

Pour mener à terme un dossier initié depuis quelques années, le Bureau a confié à un membre de l'Ordre la tâche de rédiger un projet de discours de l'Ordre des ingénieurs forestiers, dans le sens des exposés de politique forestière de l'Institut forestier du Canada et de ***Society of American Foresters***. L'idée du Bureau, qui a adopté le schéma du document, était de fournir aux porte-paroles de l'Ordre des données nécessaires à une réaction rapide aux événements du monde forestier.

FORMATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

Cette préoccupation s'est manifestée autant au niveau de la formation des futurs membres qu'à celui des praticiens. Le comité de la formation de l'ingénieur forestier a été réactivé et en plus de lui confier un mandat beaucoup plus large pour tenir compte des résultats du congrès d'orientation, le Bureau a désigné d'office le vice-président de l'Ordre pour assurer une liaison étroite entre les instances de l'Ordre et celles de la Faculté en matière de formation.

Des démarches ont également été complétées auprès des autorités de la Faculté pour qu'on accorde à la foresterie internationale une place significative dans les programmes de formation universitaire. Diverses formules ont été envisagées autant pour les programmes de premier cycle que pour ceux du certificat ou de la maîtrise.

Du côté de la formation continue, le programme d'activités proposé par le comité a reçu la sanction du Bureau qui a de plus chargé le comité de mettre sur pied un cours spécial consacré à la mise en application de la loi sur les forêts. Le Bureau a également adopté une politique de formation continue statuant sur la responsabilité de l'Ordre en cette matière, l'accessibilité, le contenu des activités, la reconnaissance des acquis et le financement.

AVENIR DE L'ORDRE

La réflexion collective sur l'avenir de l'Ordre amorcée à l'été 1987 et qui s'est poursuivie jusqu'au printemps suivant, après avoir culminé lors du congrès d'octobre 1987, a été au coeur des préoccupations du Bureau. Cette question a constitué l'objet majeur de discussions au cours de cinq des sept réunions ordinaires du Bureau et on lui a entièrement

consacré une réunion extraordinaire d'une journée au mois de mars 1988.

À partir de juin 1987, le Bureau, à chacune de ses réunions, a reçu un rapport écrit commenté verbalement par le président du comité organisateur du congrès. Un document de réflexion préparatoire au congrès a requis l'approbation du Bureau de même que le document de consultation par lequel tous les ingénieurs forestiers ont été invités à se prononcer sur des propositions émanant d'une analyse exhaustive des opinions émises en congrès. La compilation du vote sur ces propositions a alimenté une réunion extraordinaire du Bureau à l'issue de laquelle des actions concrètes ont été posées pour répondre aux voeux exprimés par les membres. Des comités permanents ont été constitués avec mandats et échéanciers précis. Toutes les mesures préconisées convergent vers l'objectif fondamental de faire reconnaître l'Ordre comme un organisme professionnel reconnu, écouté et respecté.

AFFAIRES PUBLIQUES

Sur le plan des affaires publiques, le Bureau est intervenu dans un certain nombre de dossiers d'intérêt général. C'est ainsi qu'un court mémoire a été adressé au ministre délégué aux forêts afin que les revenus générés par la taxe sur l'exportation du bois d'oeuvre soient consacrés à la mise en valeur des forêts, à la recherche forestière et à la formation de personnel forestier qualifié.

L'Ordre a consenti un deuxième effort après ses interventions de 1982 pour que le Québec se dote d'une autorité unique en matière de gestion des ressources du milieu forestier. Cette fois-ci, l'Ordre a exhorté le premier ministre du Québec à créer un ministère des forêts dont le titulaire serait l'actuel ministre délégué aux forêts, afin d'assurer la réussite du nouveau régime forestier et d'accorder toute l'attention requise aux nombreux problèmes forestiers qui ont trop longtemps été négligés.

En regard de la loi sur les forêts, l'Ordre a émis des commentaires écrits concernant le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public. Il a insisté pour que ce règlement prévoie une ouverture permettant à l'ingénieur forestier de proposer et de mettre à exécution des solutions originales à des situations forestières particulières.

À la demande de l'Office des professions du Québec, le Bureau a commenté le rapport de l'Office sur les champs de pratique des professions du secteur du génie et de l'aménagement dans une

perspective de solutions possibles aux conflits de juridiction. Dans les hypothèses de solutions proposées, le Bureau a préféré des améliorations aux structures actuelles d'organisation des champs de pratique plutôt qu'une réorganisation complète et profonde débouchant sur un nouveau système de partage des champs de pratique dans le secteur.

Dans le cadre de la consultation menée sous l'égide de l'Association forestière québécoise, les administrateurs ont été appuyés de plusieurs de leurs collègues des années antérieures pour suggérer l'arbre-emblème le plus approprié pour le Québec. Après de laborieuses discussions, le Bureau a transmis sa recommandation en faveur du chêne rouge, ignorant que cette essence venait tout juste d'être proclamée arbre-emblème de l'Île du Prince-Édouard.

Enfin, profitant du déménagement de nombreux ingénieurs forestiers à l'Atrium de Charlesbourg, le Bureau a rappelé au ministre délégué aux forêts que l'occasion était idéale pour fournir à ces professionnels des locaux qui répondent à leurs besoins de concentration et de confidentialité.

Marc Côté, ing.f.
Directeur général et secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Un comité administratif de cinq membres élus parmi les membres du Bureau s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf ceux que celui-ci doit exercer par règlement.

Parmi ses principales responsabilités figurent l'évolution de la situation financière de l'Ordre et l'établissement de politiques administratives concernant notamment les allocations de déplacement et de séjour, les frais d'inscription aux activités du congrès annuel, l'utilisation des fonds régionaux engendrés par les surplus financiers des congrès et la politique salariale des employés de l'Ordre.

En raison de sa constitution et de la facilité de communication entre ses membres, le comité administratif est souvent mandaté par le Bureau pour mener à terme et sanctionner des dossiers initiés par lui.

L'exercice 1987-1988 aura exigé la tenue de dix réunions du comité administratif dont deux réunions extraordinaires. En outre des questions routinières touchant l'administration du budget, les sujets suivants ont constitué l'essentiel de ses réunions et ont, pour la plupart, fait l'objet de résolutions:

— demande adressée à l'Ordre pour venir en aide aux forestiers zaïrois dans la mise sur pied d'une association professionnelle;

— étude de faisabilité sur la création d'un fonds interprofessionnel d'assurance responsabilité professionnelle;

— participation financière de l'Ordre à l'exposition Science et technologie présentée à l'été 87 dans le Port de Montréal;

— demande adressée à l'Ordre par les organisateurs de l'Expo-Science internationale 1987 pour créer une bourse d'études à l'intention de jeunes scientifiques;

— étude du programme d'action de l'Ordre et recommandations au Bureau;

— participation de l'Ordre aux rencontres d'échanges sur la protection et la conservation de l'environnement, initiées par le ministère de l'Environnement du Québec;

— réaction de l'Ordre à la décision du Conseil du trésor d'abandonner le programme de subventions annuelles aux corporations professionnelles;

— appui de l'Ordre à un projet de jeunes ingénieurs forestiers visant à créer un fonds forestier destiné au développement de la forêt privée de la région des Laurentides;

— démarches entourant le départ et le remplacement du secrétaire adjoint de l'Ordre;

— pertinence pour l'Ordre de participer au Salon international de la jeunesse 1988 à Montréal;

— reconnaissance de l'équivalence du diplôme universitaire de certains candidats formés dans des institutions d'enseignement non québécoises;

— rencontre avec des représentants universitaires sur les développements en cours à la Faculté de foresterie et de géodésie;

— préparation de l'opinion de l'Ordre sur la réorientation de la Société d'État Rexfor;

— relations avec l'Institut forestier du Canada.

Marc Côté, ing.f.
Directeur général et secrétaire

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Ce comité permanent est constitué en vertu des dispositions du Code des professions. Cette loi précise que le comité est formé d'au moins trois membres nommés par le Bureau qui désigne un président parmi eux. Son mandat consiste essentiellement à surveiller l'exercice de la profession par les membres et à procéder à des enquêtes particulières sur la compétence de tout membre, sur demande du Bureau, du comité ou d'un membre du comité.

Bien que le comité soit en fonction depuis maintenant 10 ans, il n'a jamais été appelé à procéder à une enquête particulière sur la compétence d'un membre. Il s'en est donc strictement tenu à son mandat de surveillance de l'exercice de la profession qui s'est manifesté en 1987-1988 par la visite de 102 ingénieurs forestiers proportionnellement répartis dans chacune de nos huit sections régionales.

Au cours des deux réunions qu'il a tenues sous la présidence du soussigné, le comité également formé des ingénieurs forestiers Denis Brière, Marc Côté, Michel Grondin et Marius Mignault, a reçu et discuté les rapports des inspecteurs Jean-Louis Colbert, Jacques Éthier et Charles-Édouard Lafond. Ceux-ci ont rendu compte de leur mandat et ont proposé des actions qui se sont traduites par des recommandations du comité auprès du comité de formation continue et du Bureau. Ces recommandations touchaient principalement l'organisation de cours, de colloques ou d'ateliers de travail sur des sujets souvent négligés tels la transformation du bois et les opérations forestières. D'autre part, le comité a recommandé au Bureau d'exiger de la Faculté que tous les étudiants inscrits à l'un ou l'autre des trois programmes donnant accès à la profession reçoivent le même contenu de cours en législation forestière.

Enfin, soulignons que lors du congrès annuel tenu en la ville de Québec en octobre 1987, les membres présents ont manifesté un intérêt particulier pour l'inspection professionnelle. Il semble que cette activité de l'Ordre soit perçue, à juste titre d'ailleurs, comme un moyen d'aider les ingénieurs forestiers à mieux veiller aux intérêts des Québécois dans la gestion de leur patrimoine forestier.

Jean-Guy Fréchette, ing.f.
Président du comité

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Le comité permanent sur la formation continue a pour mandat d'organiser des activités permettant aux ingénieurs forestiers d'actualiser leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles suite à l'évolution de nos pratiques forestières et aux développements de la science et de la technologie en foresterie.

Ce comité, formé des ingénieurs forestiers Michel Beaudoin, Marc Côté, Gaétan Deschênes, René Doucet, Alain Fortin, Jacques Gauvin et Jacques Tremblay, a tenu 10 réunions au cours de l'exercice écoulé et a élaboré son programme d'activités comportant des colloques de deux jours sur le dépérissement des forêts (Thetford-Mines, 20 et 21 août 1987) et sur la régénération des feuillus de qualité (Hull, 16 et 17 septembre 1987). De plus, le comité a mis sur pied pendant cette période les quatre premiers cours écrits à l'intérieur de L'AUBELLE. Des démarches ont également été entreprises pour assurer la continuité de cette formule en s'assurant la collaboration des prochains auteurs(es) et en préparant un guide à leur intention. Également, le comité a continué sa participation dans la chronique « Quoi de neuf » dans L'AUBELLE.

À la suite d'une demande du Bureau, le comité a examiné de façon spéciale la question de la formation des ingénieurs forestiers en fonction du nouveau régime forestier. À cette fin, le comité a recommandé au Bureau la mise sur pied d'un cours intensif à l'intention des ingénieurs forestiers, plus spécifiquement ceux qui sont ou seront appelés à élaborer, contrôler ou vérifier les plans d'aménagement intégrés des ressources du milieu forestier, tel qu'exigé dans la loi sur les forêts. Ce cours est au stade de l'élaboration.

Enfin, à la suite d'un travail d'analyse effectué depuis plusieurs mois, le Bureau a été saisi d'un projet de politique de formation continue qu'il a adopté intégralement le 11 décembre 1987. Cette politique, publiée dans L'AUBELLE en janvier 1988, définit les principes directeurs devant guider la préparation des programmes d'activités en matière de formation continue et qui portent, entre autres, sur la responsabilité, l'accessibilité, le contenu, la reconnaissance des acquis et l'autofinancement. Concernant la reconnaissance des acquis, le comité se penche sérieusement sur la possibilité que l'Ordre adopte une nouvelle formule standardisée et crédible.

Le comité a également participé au colloque sur la formation de l'ingénieur forestier organisé dans le cadre de la Semaine des sciences forestières.

Gaétan Deschênes, ing.f. Président du comité

COMITÉ DE FORMATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

Constitué par le Bureau le 27 juin 1986, ce comité a pour mandat:

a) d'analyser l'état de la situation de la formation universitaire reçue par les nouveaux diplômés en sciences forestières de l'Université Laval;

b) de recommander au Bureau les actions à entreprendre pour améliorer la qualité des futurs ingénieurs forestiers issus de l'Université Laval.

Formé des ingénieurs forestiers, MM. Gilles Beaumier, Jacques Bray, Léopold Dion, Pierre Dorion, André Duchesne, Marian Fournier, Émile Ouellet et Louis Roussel, ainsi que d'un représentant des étudiants de premier cycle de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval, le comité a tenu deux réunions au cours de cet exercice. M. Yves Lachapelle a agi à titre de secrétaire au cours de la première réunion et M. Denis Malenfant, nouveau secrétaire adjoint depuis janvier 1988, a agi à titre de secrétaire lors de la deuxième réunion.

Au cours de cet exercice, le travail du comité a porté essentiellement sur l'analyse d'un projet de tronc commun de 25 crédits, présenté par le Conseil de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval, devant être réalisé au cours des premières sessions de cours. De façon générale et sous réserve d'une analyse approfondie, le comité a accueilli favorablement la nouvelle proposition de tronc commun. Ces modifications au tronc commun devraient permettre à tous les nouveaux étudiants d'avoir une vue générale sur les trois programmes offerts actuellement à la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval et ne les pénaliseraient pas en cas de changement d'option.

Les membres du comité ont également débuté l'analyse des modifications apportées dans les trois programmes offerts, soit aménagement des ressources forestières, opérations forestières et sciences et technologie du bois. Ces modifications ont comme objectif principal d'augmenter la proportion des travaux pratiques dans chacun des trois programmes, sans augmenter nécessairement le nombre total de crédits.

Les membres du comité ont convenu, à leur deuxième réunion, de décrire au mieux la situation actuelle dans chacun des trois programmes offerts à la Faculté et d'informer nos membres, par le biais de notre bulletin d'information L'AUBELLE, des modifications apportées. Dans un deuxième temps, tout l'aspect des stages pratiques et tout particulièrement les stages de formation professionnelle exigés par notre Ordre, sera réexaminé en profondeur.

Marian Fournier, ing.f.
Président du comité

COMITÉ D'EXAMINATEURS

Le comité d'examinateurs est le seul comité constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers. Celle-ci précise que le comité est formé d'au moins cinq membres de l'Ordre résidant au Québec, dont deux sont désignés par la direction de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval. Pour l'exercice 1987-1988, la Faculté avait désigné messieurs Marcel Lévesque et Marius Mignault alors que messieurs André Bouliane, Gilles Pinard et Roland Therrien étaient les membres nommés par le Bureau.

Le mandat du comité d'examinateurs consiste à constater l'équivalence des diplômes en sciences forestières décernés par des établissements d'enseignement universitaire non québécois. Dans l'exercice de son mandat, le comité applique les normes d'équivalence prescrites par le règlement adopté par le Bureau et approuvé par le Gouvernement.

Le comité a tenu une seule réunion durant l'exercice écoulé et a étudié les dossiers de trois candidats diplômés des universités de Toronto, du Nouveau-Brunswick et de North Carolina State University. L'un d'eux a complété les exigences requises et le Bureau lui a décerné un permis d'exercice de la profession. Un autre diplômé canadien s'apprête à subir l'examen imposé. La démarche n'a cependant pas été aussi simple dans le cas du diplômé américain car le comité a estimé que son diplôme en sciences et technologie du bois ne serait jugé équivalent à celui de Laval dans la même discipline qu'à la condition que le candidat complète sa formation par une quinzaine de cours additionnels.

Parmi les cas spéciaux soumis au comité figure celui d'un diplômé de l'Université Laval en sciences administratives et qui a complété une maîtrise en sciences forestières à cette même université. Ici encore, le comité n'a pu reconnaître d'équivalence puisque des cours de base du programme en aménagement des ressources forestières n'apparaissaient pas au dossier académique du candidat. Celui-ci a toutefois manifesté l'intention de se soumettre aux exigences qui lui sont imposées pour obtenir un permis d'exercice de la profession.

Marcel Lévesque, ing.f.
Président du comité

COMITÉ DE DISCIPLINE

Institué en vertu du Code des professions, le comité de discipline est formé d'au moins trois membres dont le président, un avocat nommé par le gouvernement. Son mandat consiste:

a) à recevoir toute plainte formulée contre un ingénieur forestier relativement à une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers et des règlements adoptés sous leur autorité, notamment le code de déontologie;

b) à juger ladite plainte;

c) à imposer, le cas échéant, une ou plusieurs des sanctions prévues au Code des professions.

Après avoir été inactif durant 6 ans, le mécanisme disciplinaire a été réactivé au cours du dernier exercice.

En août 1987, le comité de discipline de l'Ordre, présidé par Me Jean Geoffrion, avocat de Montréal et complété des ingénieurs forestiers Léopold Dion et Robert Lafrance, tenait une première audition depuis avril 1981. Durant la période 1981-1987, aucun cas soumis à l'enquête du syndic n'avait débouché sur une plainte portée devant le comité de discipline.

Lors de cette réunion, deux cas ont été soumis au comité. Dans le premier, les offenses reprochées à l'ingénieur forestier intimé concernaient un présumé conflit d'intérêt ainsi que l'attitude de ce dernier à l'égard d'un confrère, le tout en dérogation à deux articles spécifiques de notre code de déontologie. Le comité de discipline a reconnu l'intimé coupable des deux chefs d'accusation qui pesaient contre lui et lui a imposé une sévère réprimande ainsi que le paiement des frais relatifs à l'audition, y compris les frais de sténographie judiciaire.

Dans la deuxième affaire, la plainte portée contre l'intimé soulignait que celui-ci ne s'était pas acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et qu'il avait présumément inséré de fausses données dans des documents officiels dont il avait la responsabilité et qui portaient sa signature, dérogeant ainsi aux dispositions de deux articles du code de déontologie. Dans ce cas-ci, la preuve n'a pas convaincu le comité de discipline que l'intimé avait posé les gestes qui lui étaient reprochés et, conséquemment, il a été acquitté de la plainte qui pesait contre lui.

En décembre 1987, le comité se réunissait à nouveau sous la présidence de Me Geoffrion et de messieurs Léopold Dion et Louis-Marie Létourneau pour procéder à l'audition d'une plainte portée par le syndic de l'Ordre contre un membre accusé d'avoir présumément inséré de fausses données, omis des données nécessaires et exprimé des avis incomplets dans un document préparé et signé par lui, se rendant ainsi coupable de fautes professionnelles en vertu du code de déontologie des ingénieurs forestiers. L'audition des parties en cause et des témoins assignés devant le comité a amené celui-ci à rendre un verdict de culpabilité et à condamner l'intimé, pour chacun des chefs, à une sévère réprimande et au paiement des frais.

Marc Côté, ing.f.
Secrétaire du comité

RAPPORT DU SYNDIC

L'exercice terminé le 31 mars 1988 aura été de loin le plus préoccupant pour le syndic de l'Ordre. Plusieurs enquêtes initiées au cours de l'exercice précédent soit à la demande du Bureau, soit à la demande de membres de l'Ordre, ont été complétées et m'ont amené à porter plainte contre quatre ingénieurs forestiers devant le comité de discipline de l'Ordre.

À titre de syndic, en plus de procéder à ces enquêtes, j'ai assisté notre conseiller juridique dans la préparation et le déroulement des deux auditions que le comité de discipline a tenues au cours de l'exercice pour entendre les causes précitées.

Par ailleurs, j'ai été appelé à enquêter sur trois autres dossiers concernant des membres qui avaient présumément dérogé à leurs obligations professionnelles en vertu du code de déontologie des ingénieurs forestiers. L'une de ces demandes d'enquête émanait du public alors que les deux autres provenaient de membres de l'Ordre. Après avoir entendu toutes les parties concernées dans chacun de ces trois dossiers, j'en suis venu à la conclusion que les actes reprochés aux ingénieurs forestiers mis en cause ne justifiaient, dans aucun cas, que je porte plainte contre l'un ou l'autre d'entre eux devant le comité de discipline de l'Ordre. J'ai cependant adressé à chacun les recommandations qui s'imposaient dans les circonstances.

M.G. Dubé, ing.f.
Syndic

COMITÉ DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Constitué par le Bureau le 7 octobre 1987, ce comité a pour mandat de proposer au Bureau les voies et moyens afin de:

a) répondre positivement aux demandes d'assistance émanant des associations d'ingénieurs forestiers des pays en voie de développement;

b) faciliter les contacts entre les membres de l'Ordre travaillant dans le champ de la coopération internationale;

c) faire connaître à l'ensemble des membres de l'Ordre et aux étudiants en foresterie les opportunités d'emplois dans le domaine de la coopération internationale.

Formé des ingénieurs forestiers, MM. Jean-Guy Bernier, Marc Côté*, Claude Desloges, Jacques Poirier et Jean Tomlinson, ainsi que d'un représentant des étudiants de premier cycle de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval, M. Yves Pépin, le comité a tenu trois réunions au cours de cet exercice. M. Yves Pépin a agi à titre de secrétaire du comité et M. Jean Tomlinson, membre du Bureau de l'Ordre a accepté d'agir à titre de coordonnateur du comité.

Au cours de cet exercice, le travail du comité a consisté essentiellement à:

— la mise en place d'une nouvelle chronique sur la foresterie internationale dans notre bulletin d'information L'AUBELLE;

— des démarches auprès des autorités de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval pour la mise sur pied de cours en foresterie internationale;

— la confection d'un répertoire des membres impliqués en foresterie internationale ou ayant déjà oeuvré dans ce secteur d'activité;

— la promotion des jeunes gradués auprès des agences d'aide en matière de développement international (ACDI, FAO, etc.);

— l'organisation de conférences thématiques sur la foresterie internationale et tropicale.

Jean Tomlinson, ing.f.
Président du comité

* Denis Malenfant, nouveau secrétaire adjoint, a remplacé M. Marc Côté à partir de la troisième réunion (février 1988).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS ET PERMIS

Inscriptions au tableau au début de l'année financière (1er avril 1987):	1 576
Au cours de l'année:	
Permis délivrés	79
Réinscriptions au tableau	25
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	28
Décès	2
Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière (31 mars 1988):	1 650

RÉPARTITION DES MEMBRES

Répartition des membres au 31 mars 1988 selon les sections régionales:

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	125
Saguenay – Lac-Saint-Jean	120
Québec	688
Trois-Rivières	105
Montréal — Estrie	271
Outaouais	89
Abitibi-Témiscamingue	99
Côte-Nord	56
À l'extérieur du Québec	97
	1 650

COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 1987-1988 était de 215,00$ et devait être versé le 31 mars 1987.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Ordre des ingénieurs forestiers
du Québec

Nous avons vérifié le bilan de L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du surplus accumulé et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date et avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la corporation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Aubé, Anctil, Pichette, Kelly
Comptables agréés

Charlesbourg, Québec
Le 5 mai 1988

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

	1988	1987
Revenus		
Administration*	372 373 $	366 790$
Organisation de cours et de stages de formation continue pour les membres de la corporation*	15 915	10 928
Inspection professionnelle*		6 500
	388 288	384 218
Dépenses		
Administration*	367 172	344 159
Organisation de cours et de stages de formation continue pour les membres de la corporation*	19 033 $	8 417
Inspection professionnelle*	22 021	21 254
	408 226	373 830
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(19 938)$	10 388$

* Postes dont la composition figure en annexe.

SURPLUS ACCUMULÉ (note 2) DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

	1988	1987
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	116 547 $	106 159$
Excédent des revenus sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les revenus)	(19 938)	10 388
SURPLUS ACCUMULÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	96 609$	116 547$

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

	1988	1987
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les revenus)	(19 938)$	10 388 $
Postes n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 235	2 215
Perte sur disposition d'immobilisations	1 841	2 472
	(15 862)	15 075
Variation dans les éléments du fonds de roulement excluant les liquidités	36 497	118 080
	20 635	133 155
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 040)	(3 197)
Produit de disposition d'immobilisations	300	553
Diminution du placement	10 000	
	7 260	(2 644)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	27 895	130 511
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	308 132	177 621
LIQUIDITÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	336 027$	308 132$
LES LIQUIDITÉS COMPRENNENT:		
Encaisse		118 132 $
Découvert bancaire	(19 973)$	
Valeurs négociables	356 000	190 000
	336 027$	308 132$

BILAN AU 31 MARS 1988

ACTIF

	1988	1987
À COURT TERME		
Encaisse		118 132$
Valeurs négociables (note 3)	356 000$	190 000
Comptes à recevoir	1 635	2 733
Subvention à recevoir		6 500
Cotisations à recevoir	60 190	76 500
Intérêts courus à recevoir	2 287	1 515
Stock de fournitures	14 689	7 068
Frais payés d'avance (note 4)	3 899	3 548
	438 700	406 596
PLACEMENT (note 5)		10 000
IMMOBILISATIONS		
Ameublement et équipement de bureau	40 537	40 140
Moins amortissement accumulé	18 971	17 238
	21 566	22 902
	460 266$	439 498$

PASSIF

À COURT TERME		
Découvert bancaire	19 973$	
Créditeurs et frais courus	7 464	9 567$
Cotisations perçues d'avance	325 220	313 384
Subvention perçue d'avance (note 6)	11 000	
	363 657	322 951

AVOIR DES MEMBRES

SURPLUS ACCUMULÉ	96 609	116 547
	460 266$	439 498$

Au nom du bureau de direction

Carl Chabanneau, directeur

Jean Pomerleau, directeur

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

1. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Stock de fournitures

Le stock de papeterie est évalué au prix coûtant ou au coût de remplacement, selon le moindre des deux montants. Le prix coûtant est établi d'après la méthode d'épuisement successif.

b) Placement

Le placement est comptabilisé au prix coûtant.

c) Immobilisations

L'ameublement et équipement de bureau est inscrit au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif en utilisant un taux annuel de 10%.

2. SURPLUS ACCUMULÉ

En vertu d'une résolution, il a été convenu que les activités de formation continue devraient s'autofinancer et ce, depuis le 1er avril 1985. Ainsi, le surplus accumulé de l'Ordre comprend les surplus et déficits suivants de la formation continue:

	1988	1987
Surplus formation continue au début de l'exercice	3 885 $	1 374$
Excédent des revenus sur les dépenses (excédent des dépenses sur les revenus)	(3 118)	2 511
Surplus formation continue à la clôture de l'exercice	767$	3 885$

3. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance comprennent en outre, cette année, des dépenses effectuées pour le Congrès 1988 pour un montant totalisant 669$.

4. PLACEMENT	1988	1987
Certificat d'épargne 12¼%, échéant le 2 octobre 1988		10 000$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988 (suite)

5. VALEURS NÉGOCIABLES	1988	1987
Certificats de dépôts		
6¾%, échéant le 5 octobre 1987		50 000$
5¼%, échéant le 26 juin 1987		30 000
5¼%, échéant le 27 juillet 1987		30 000
5½%, échéant le 25 septembre 1987		30 000
5¼%, échéant le 24 avril 1987		50 000
5¾%, échéant le 24 mai 1988	11 000$	
5¾%, échéant le 20 mai 1988	25 000	
5¾%, échéant le 31 mai 1988	50 000	
5¾%, échéant le 30 juin 1988	50 000	
6¼%, échéant le 4 juillet 1988	50 000	
5¾%, échéant le 28 juillet 1988	30 000	
5¾%, échéant le 29 août 1988	20 000	
6%, échéant le 28 septembre 1988	50 000	
6%, échéant le 31 octobre 1988	60 000	
12¼%, échéant le 2 octobre 1988	10 000	
	356 000$	190 000$

6. SUBVENTION PERÇUE D'AVANCE

Dans le cadre d'un projet avec l'A.C.D.I. concernant la création de l'Association des Forestiers du Zaïre, un montant de 11 000$ a été reçu à ce jour, mais les dépenses ne seront effectuées que dans l'exercice 1988-1989, c'est pourquoi ce revenu est différé à la prochaine année financière.

7. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en mai 1989, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 14 250$. Le loyer à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 16 625$. Une option prévoit de prolonger le bail pour une période additionnelle de trois ans à des conditions à être négociées lors dudit renouvellement.

8. AUTRES RENSEIGNEMENTS	1988	1987
Amortissement des immobilisations	2 235$	2 215$
Intérêts et frais bancaires	279	339

DÉTAIL DES REVENUS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

ANNEXE A

	1988	1987
ADMINISTRATION		
Congrès annuel	38 816$	38 715$
Cotisations	315 764	305 246
Divers	412	
Inscriptions et admissions à la pratique	3 350	2 850
Revenus de placements	13 417	17 495
Ventes de publications, livres, brochures, sceaux et épinglettes	614	2 484
	372 373$	366 790$
ORGANISATION DE COURS ET DE STAGES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DE LA CORPORATION		
Frais d'inscription	15 915$	10 928$
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Subvention de l'Office des Professions du Québec		6 500$

DÉTAIL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988

ANNEXE B

	1988	1987
ADMINISTRATION		
Amortissement des immobilisations	2 235$	2 215$
Assurances	354	335
Charges sociales	19 685	17 623
Commission de la santé et sécurité au travail	912	841
Congrès annuel	45 436	37 424
Cotisations et affiliations		
Conseil Interprofessionnel du Québec	5 364	5 268
Documentation	928	924
Entretien	898	3 256
Frais de déplacements et de séjour	9 397	8 042
Frais de montage	3 920	
Frais de poste	20 555	18 669
Frais de représentation et de réunions	9 567	14 579
Frais d'imprimerie et de photocopies	35 090	35 650
Honoraires de syndic	5 075	5 700
Honoraires de vérification	2 474	2 318
Honoraires divers	6 194	5 224
Honoraires du contentieux	20 229	10 042
Intérêts et frais bancaires	279	339
Loyer	14 558	14 103
Médaille de l'Ordre	125	194
Papeterie et frais de bureau	7 294	9 071
Perte sur disposition d'immobilisations	1 841	2 472
Publicité	5 306	6 648
Salaires	144 925	136 716
Taxes	1 598	1 934
Télécommunications	2 933	4 572
	367 172$	344 159$

DÉTAIL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1988 (suite)

ANNEXE B

	1988	1987
ORGANISATION DE COURS ET DE STAGES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DE LA CORPORATION		
Frais de colloques	19 033$	8 143$
Frais d'imprimerie, photocopies et papeterie		274
	19 033$	8 417$
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Frais de déplacements et de séjour	8 007$	8 654$
Frais de réunions	1 264	
Honoraires	12 750	12 600
	22 021$	21 254$